Département du Gard

Commune de Lamelouze

(numèro INSEE : 30137)

Révision du PLU

- 3.3.3 -

Pièces graphiques - Protections du patrimoine
Lamelouze - Commune

Échelle - 1:6 000

Date d'établissement : 23/07/2019

Prescription par D.C.M. du 28/01/2016
Arrêt du projet par D.C.M. du 22/07/2019
Approbation par D.C.M. du

Avec le concours de :

Mairie de Lamelouze

Hôtel de Ville
30110 Lamelouze
Tél. 04.66.34.06.77
communedelamelouze@orange.fr

urba.pro
04.67.53.73.45
urba.pro@groupelamo.fr

naturae
04.48.14.00.13
naturae@groupelamo.fr

Résidence le Saint-Marc
15 rue Jules Vallès
34200 Sète

Destination des sols

N

Prescriptions

- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Protection du patrimoine pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L151-19 du code de l'urbanisme)*

Informations

Références cadastrales

- Bâtiment en dur
- Bâtiment léger
- 124 Limite et numéro de parcelle
- Limite de commune
- † Cimetière familial

Tableau des éléments du patrimoine à protéger en application de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Référence	Désignation
1	Ripisylve (Galeizon)
2	Ripisylve (Ruisseau du Lombard)
3	Ripisylve (Le Code)
4	Ripisylve (Ruisseau)
5	Ripisylve (Ruisseau)
6	Ripisylve (Ruisseau)
7	Ripisylve (Ruisseau)
8	Ripisylve (Ruisseau)
9	ZH potentielle
10	Résurgence
11	Faysses (arbres remarquables)

Tableau des éléments du patrimoine à protéger en application de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

Référence	Désignation
1	Église de Lamelouze
2	Pont en pierre « Le Moulinas »
3	Pont en pierre « Le Crouzet »
4	Pont en pierre « Le Long »
5	Pont en pierre « Les Sébettes »

* Également sont protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme :
- tous les bâtiments traditionnels de type cévenol en pierre de schiste
- les faïsses et terrasses en pierre locale

Références cadastrales : Cadastre Etalab (format shapefile - millésime 10/2018)
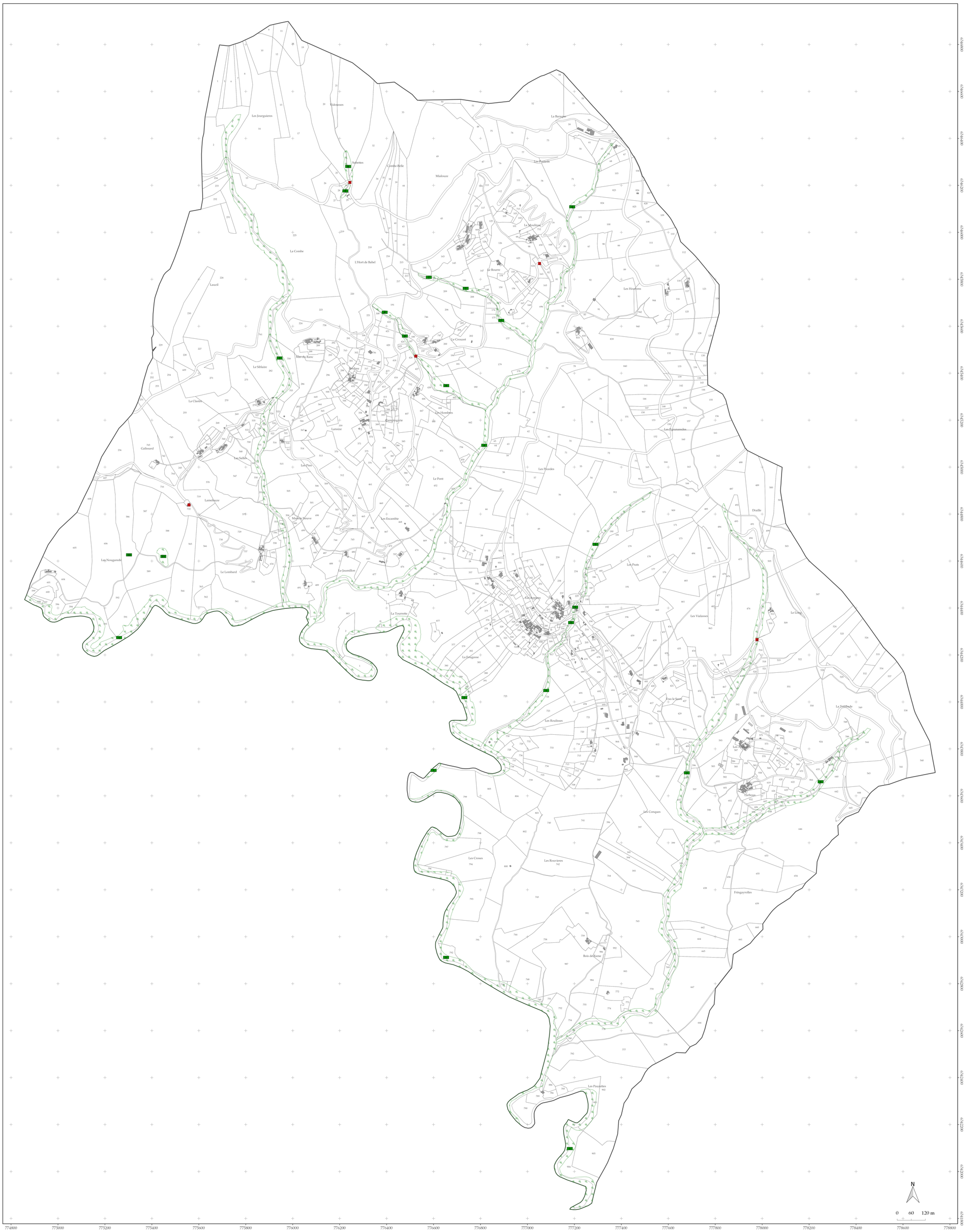
Systèmes de coordonnées : RGF93 / Lambert-93